

Présents : ALEXANDRE René, ANTOINE Frédéric, BERTOCCHI Franck, DURAND Stéphane, LAPOIRIE André, MANGEAT Delphine, MARCOT Véronique, MUNIER Claudine, PERONA Emmanuelle, PIERREL Maxime, PLAYOULT Brigitte, THIEBAUT Michaël, TISSERANT Gérard, VALENTIN Jean-François et VANCON Nicolas.

Procurations : BOLLECKER Valérie à MUNIER Claudine, GUEDES Anthony à THIEBAUT Michaël, PERROTTEY ADAM Manuela à TISSERANT Gérard, TONNERIEUX Olivier à BERTOCCHI Franck, VALENTIN Sébastien à MARCOT Véronique.

Excusés : FRECHIN Séverine et VUILLEMIN Sébastien / **Absents :** BOURGON Amélie.

Monsieur Maxime PIERREL a été élu Secrétaire de Séance.

DELIBERATIONS

Domaines :

Convention de Constitution d'une Servitude avec LOSANGE

Madame le Maire explique que LOSANGE assure le déploiement et l'exploitation du réseau de communications électroniques à Très Haut Débit en exécution d'une Convention avec la Région Grand Est pour une durée de 35 ans. Ils proposent aujourd'hui la signature d'une convention avec la Commune au sujet d'installations de génie civil, dont elle est propriétaire, afin de fixer les modalités juridiques, techniques et financières, accompagnées d'un droit d'usage à long terme par la société.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les termes de la Convention de Constitution d'une Servitude avec LOSANGE relative aux travaux effectués sur le nouveau Lotissement de l'Impasse du Pré Leveau et autorise Madame le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que tout document afférent.

Classement et Dénomination de Voirie Communale

Madame le Maire explique qu'il a été constaté que la rue entre le Stade de Football et le Collège qui mène aux Plateaux des Cars d'un total de 2 723 m² n'était à ce jour pas encore classée dans le Domaine Public Communal. Elle propose de dénommer officiellement cette dernière et de l'intégrer dans le Tableau récapitulatif du Domaine Communal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de classer dans la voirie communale et de dénommer la rue entre le Stade de Football et le Collège qui mène aux Plateaux des Cars d'une longueur de 155 m : Rue du Stade et donne tout pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour procéder aux démarches et formalités nécessaires.

Classement dans le Domaine Public Communal de Parcelles

Madame le Maire rappelle qu'aux termes de l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par délibération du Conseil Municipal. D'une part, elle explique que, suite à la redéfinition des parcelles appartenant au Conseil Départemental des Vosges pour le Collège Camille Claudel et la Commune de Xertigny, les parcelles AC 387 de 85 m², AC 392 de 1 351 m², AC 398 de 2 372 m², AC 391 de 911 m² et AC 394 de 11 m² doivent être officiellement classées dans le Domaine Public Communal. D'autre part, elle précise qu'il apparaît nécessaire de régulariser le Carrefour entre la Rue Marius Becker et la RD 434 en classant officiellement dans le domaine public les parcelles BV 511 pour 805 m² et BV 513 pour 878 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le classement dans le Domaine Public Communal des éléments suivants : les parcelles AC 387 de 85 m², AC 392 de 1 351 m², AC 398 de 2 372 m², AC 391 de 911 m² et AC 394 de 11 m² et les parcelles BV 511 pour 805 m² et BV 513 pour 878 m² correspondant au Carrefour entre la Rue Marius Becker et la RD 434. Il est donné tout pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Finances :

Demande de Subvention pour une Etude de Restructuration de Parcelles en Centre-Bourg suite à la Démolition d'un Bien Dégradé

Madame le Maire rappelle le projet global de Requalification du Centre-Ville que mène la commune depuis plusieurs années avec la réalisation des 2 premières Phases de Travaux (Carrefour de la Poste ; Rue Patch et Place Dupré ; Rue du Canton de Firminy et Place Bidaud) et des 3 Phases encore restantes. Elle explique qu'en parallèle de ces travaux, la commune a travaillé avec l'EPFGE à la maîtrise foncière d'un bien dégradé situé au croisement de la rue de la Grande Fontaine et de la rue du Général Leclerc (ensemble de la parcelle de l'ancienne Grange aux Pains). Elle rappelle que l'objet de cette acquisition est de sécuriser ce croisement entre deux Routes Départementales et qu'à ce titre il est nécessaire d'anticiper les modalités de son aménagement sécuritaire et paysager. Comme pour les précédentes Phases (études techniques), il est possible de bénéficier d'une subvention de la Banque des Territoires via la Région Grand Est. Le coût global de cette étude est estimé à environ 30 000,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet tel qu'il est présenté par Madame le Maire, donne délégation à Madame le Maire pour déposer un dossier auprès de la Banque des Territoires via la Région Grand Est, autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives au dossier et impute les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Budget Général - Décision Modificative 3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise les modifications budgétaires suivantes :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
OP + Compte	Intitulés	Montant	OP + Compte	Intitulés	Montant
023	Virement à la Section d'Investissement	- 3 815,69 €			

681	Dotations aux Amortissements	3 627,39 €			
681	Dotations aux Amortissements	188,30 €			
TOTAL		0,00 €	TOTAL		0,00 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
OP + Compte	Intitulés	Montant	OP + Compte	Intitulés	Montant
13362	Dotation de Soutien à l'Inves Local	57 718,50 €	021	Virement à la Section de Fonctionnement	- 3 815,69 €
2111	Terrains Nus	6 236,00 €	13462	Dotation de Soutien à l'Inves Local	57 718,50 €
			280422	Bâtiments et Installations	188,30 €
			2111	Terrains Nus	6 236,00 €
			2804182	Bâtiments et Installations	3 627,39 €
TOTAL		63 954,50 €	TOTAL		63 954,50 €

Intercommunalité :

Convention de Projet Tripartite avec l'EPFGE (Site de la Cense)

Madame le Maire rappelle que le groupe LACTALIS, propriétaire du site de l'ex-Fromagerie de la Cense à Xertigny, souhaite procéder à la cessation de ses activités d'ici Juin 2026. Aujourd'hui, en plus de l'activité propre au groupe Lactalis, dix entreprises occupent de manière précaire une partie du site, parmi lesquelles : la brasserie « La Golaye », les Vergers de la Guippe, la savonnerie « Entre Bulles et Vôte », ou encore « la conserverie-légumerie Vosgienne ». Compte-tenu de l'importante surface du site (13,9 ha), de la complexité de ses espaces, des activités présentes et de la volonté du groupe Lactalis de vendre ses biens, il convient d'anticiper une éventuelle opération de requalification. Pour cela, il est proposé de passer une convention tripartite avec l'Etablissement Public Foncier Grand Est, la Communauté d'Agglomération d'Epinal et la Commune de Xertigny. Cette convention doit notamment permettre d'étudier les contraintes techniques et environnementales qui grèvent le site, estimer les coûts d'une éventuelle acquisition, et étudier la faisabilité d'une opération de réhabilitation. Le projet de convention prévoit un montant prévisionnel d'études à hauteur de 100.000 € TTC, sur une durée de 4 années, avec un financement de 80 % par l'EPFGE et 20 % par la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, annule et remplace la Délibération n°69-25, accepte les termes de la Convention de Projet Tripartite proposée aujourd'hui par l'EPFGE avec la Commune de Xertigny et la Communauté d'Agglomération d'Epinal relative à la réalisation d'études pré-opérationnelles sur le site de la Cense et autorise Madame le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que tout document y afférent.

Convention de Délégation de l'Organisation du Transport Scolaire pour l'Année Scolaire 2025-2026

Madame le Maire rappelle que, depuis le 1^{er} Septembre 2022, la Communauté d'Agglomération d'Epinal a récupéré pleinement sa compétence « Transport Scolaire ». La Commune de Xertigny est restée, quant à elle, AOT2 (Autorité Organisatrice de Second Rang), c'est-à-dire que la collectivité a gardé l'organisation d'une ligne de transport aller-retour (celle effectuée par Nadège ROUHIER) pour le compte de la CAE. Aujourd'hui, afin de formaliser cet engagement pour l'année scolaire 2025-2026, Madame le Maire explique qu'il convient de signer officiellement une Convention de Délégation du Transport Scolaire avec la CAE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les termes de la Convention de Délégation de l'Organisation du Transport Scolaire proposée par la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour la présente année scolaire 2025-2026, prend acte de l'engagement de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à payer les coûts afférents à la réalisation du service suivant les modalités définies dans ladite convention et autorise Madame le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que tout document afférent.

Personnel :

Création d'un Poste de Vacataire

Madame le Maire rappelle que, dans le cadre de la période hivernale, des Astreintes Intempéries sont déployées au sein de l'équipe technique pour une durée de 18 semaines. Trois équipes consécutives (les Hauts, les Bas et les Parkings) se relayent ainsi par équipe (Semaines Paires et Impaires). En vue des recrutements encore en cours, il a été proposé cette année de faire appel à un agent retraité, volontaire, afin de compléter les équipes de la Semaine Impaires. A cet effet, il est impératif de prendre une délibération ouvrant un poste de vacataire pour la période concernée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Madame le Maire à recruter un Agents Vacataire pour la période des Astreintes Intempéries du du Vendredi 20 Novembre 2025 jusqu'au Vendredi 28 Mars 2026, précise que la rémunération sera attachée à l'acte déterminé réalisé et que la vacation sera fixée en fonction du taux horaire précédent de l'agent (taux réel avant son départ en retraite en Février 2025) et dit que les crédits suffisants sont inscrits au budget communal.

Fermeture et Ouverture de Poste

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé les Lignes Directrices de Gestion de la collectivité par délibération en date du 22 Mai 2024. Elle rappelle que plusieurs critères y sont définis, et notamment la notion d'avancement de grades au sein de la collectivité. A cet effet, elle explique que sont susceptibles d'être promus à l'avancement de grade, les agents communaux pouvant prétendre à l'avancement de grade suivant les dispositions en cours (suivant les grilles indiciaires et les grades) et sous réserve d'une ancienneté minimale de 5 ans sur le même grade au sein de la collectivité. Elle explique que la collectivité essaye d'encourager au maximum les agents à passer des concours et examens professionnels, mais que toutefois certains grades ne sont accessibles que par ce biais-là. Pour l'année 2025, il a été décidé d'inscrire l'ensemble des agents pouvant prétendre à l'avancement de grade, soit 10 agents au total. Il est précisé que des missions complémentaires pourront être affectés auxdits agents, en lien avec ces avancements.

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la modification du tableau

des emplois de la commune comme indiqué sur la délibération correspondante.

INFORMATIONS DIVERSES DONNEES PAR MADAME LE MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

1\ Information sur les Délégations du Maire

Marchés	Entreprises	Montants HT
Panneaux Petit Patrimoine	MARCHAL IMPRIMERIE	219,00 €
Bacs à Fleurs	VOSGES INJECTION BOIS	1 039,54 €
Jets de Lit pour les Woodies	BLANCOLLECTION	450,00 €
Souffleur à Dos	THIRIAT SARL	620,00 €

2\ Travaux en Cours sur la Commune

- **Travaux en Régie** : dont notamment le déploiement des décorations de Noël avec la nacelle louée à différents endroits de la collectivité, formation des nouvelles équipes d'astreinte et travaux divers d'entretien courant.
- **Travaux de l'Aménagement du Parc de l'ancien EHPAD** : les travaux d'enrobés restant devraient pouvoir être réalisés début Décembre et ainsi permettre d'achever rapidement l'opération lancée début Septembre.

3\ Divers :

- **Astreintes Intempéries** : rappel de l'organisation déployée par la collectivité chaque année (3 équipes par semaine d'astreinte se relayent sur un total de 18 semaines).
- Lecture du Courrier de la classe de Mme TRABAC de l'Ecole Elémentaire au sujet des Travaux de la Cour de l'Ecole Primaire.
- **Point CCAS** : Retour sur le Repas des Aînés et la Distribution à Venir des Colis des Aînés.
- Des travaux ont été réalisés par des administrés bénévoles, en partenariat avec la collectivité qui a fourni les matériaux, sur le petit patrimoine de Notre Dame du Pâquis.

4\ Agenda :

- **5 Décembre** : Cérémonie des AFN
- **5 Décembre** : Audit Cybersécurité avec la Gendarmerie des Vosges
- **7 Décembre** : Cérémonie de la Sainte Cécile
- **8 Décembre** : Bureau Communautaire de la CAE
- **15 Décembre** : Réunion Woodies avec la CAE, Epinal Tourisme et Naturo' Vélo
- **18 Décembre** : Réunion Intermédiaire sur le Plan de Mobilité Scolaire
- **22 Décembre** : Distribution des Colis des Aînés à l'EHPAD
- **7 Janvier** : Vœux au Personnel Communal
- **13 Janvier** : Signature de la Boucle d'Autoconsommation entre le SISS, la CAE, la SEM Terr'Enr et la Commune de Xertigny
- **19 Janvier** : Conférence des Maires de la CAE
- **23 Janvier** : Vœux aux Forces Vives
- **26 Janvier** : Conseil Communautaire – Budget Fin de Mandat
- **Prochain CM** : Jeudi 29 Janvier

Véronique MARCOT

Maire de Xertigny



Fait à Xertigny, le 15 Décembre 2025